

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	A8
Ajustements du tableau des emplois	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales
- VU** le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions
- VU** l'avis du Comité technique du 12 mars 2020

CONSIDERANT que depuis le 11 mars 2020 l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie la situation mondiale du virus COVID-19 de pandémie touchant désormais plus d'une centaine de pays sur une zone étendue. Le virus est présent sur le territoire français et se développe rapidement,

CONSIDERANT que de nombreuses consignes et mesures sanitaires ont été prises par les autorités publiques face à cette crise sanitaire inédite qui ont pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus,

CONSIDERANT que dans ces circonstances exceptionnelles, face à une situation très évolutive, il est nécessaire d'assurer la continuité des services publics régionaux et une réactivité dans la prise de décisions au quotidien.

CONSIDERANT que le recours à la procédure d'urgence pour l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour de la présente session est motivé par les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

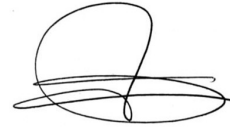
CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le tableau des emplois, lequel est présenté en annexe 1, qui intègre des créations et des transformations, par suppression et création, de postes.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Marguerite LUSSAUD,
Alain AVELLO

Pascale DEBORD absente lors du vote.

REÇU le 20/03/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs